



MEP09

S'EXPRIMER ET PRENDRE LA PAROLE EN PUBLIC pour les usagers d'ESAT

Public

Tout usager souhaitant améliorer son potentiel d'expression oral et sa confiance en soi afin de mener une communication claire en public

Durée – Taille du Groupe

1 jour – 6 à 8 personnes

Pré-requis

Aucun

Evaluation

Sous forme de questionnaire

Moyens Pédagogiques

Formateur qualifié, support pédagogique, apport théorique et exercice pratique

Tarif

INTRA : 1290,00 € HT / jour
hors frais de déplacement,
hors frais duplication de support

Modalités d'accès handicap : Formations réalisées dans les locaux de l'entreprise qui aura pris les dispositions. CAP Avenir prendra les dispositions nécessaires en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire.

Objectif global

- Pouvoir faire passer ses idées sans appréhensions auprès d'un groupe, d'un client ou d'un collègue,
- Prendre confiance en soi pour assurer la bonne transmission de ses idées et/ou de son message.

Points clefs

- Surmonter son trac,
- Exprimer clairement ses idées, les organiser pour améliorer le message à transmettre,
- Gérer son temps de parole,
- Gagner en clarté,
- Se centrer sur son auditoire,
- Prendre conscience de l'importance de son apparence.

Méthode pédagogique

- Formation-action animée par un formateur coach spécialiste de la prise de parole qui mixera apports théoriques, mises en pratique et échanges sur des situations réelles avec les stagiaires.

Un certificat de réalisation sera remis au stagiaire à l'issue de la formation.

La présence d'un éducateur est requise.

« Acquérir confiance en soi pour assurer sereinement une prise de parole en public efficace »

Déclai d'accès : « Notre organisme de formation s'engage à répondre sous 48h à toute demande d'information relative aux actions de formation. Une fois le contact établi, nous envisagerons conjointement la date la plus appropriée en fonction de vos besoins et de vos enjeux. Sauf cas particulier, la mise en place de la formation pourra se faire dans les deux mois suivant votre demande. »

« Les actions de formation sont exonérées de TVA selon l'application de l'article 261-4-4 du Code Général des Impôts. »



CAP Avenir

CONSEIL - AUDIT - PRÉVENTION

SAS Conseil Audit Prévention Avenir • 5 rue de Verclly – 57070 Metz

☎ 06 79 84 77 62 • ✉ contact@cap-avenir.fr

SIRET : 841 456221 00024 • CODE NAF 8559A • Numéro de déclaration d'activité : 44570389757